



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 13 janvier 2020

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2020 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour le remplacement des compteurs du chauffage à distance (CAD) installés chez les abonnés

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous devons de remplacer l'ensemble du parc des compteurs du chauffage à distance (CAD) installés chez les abonnés pour plusieurs raisons, à savoir :

1. Les batteries de ces compteurs arrivent en fin de vie. En effet, la majorité des compteurs installés datent de 2009 et sont donc aujourd'hui âgés de plus de 10 ans.
2. Selon les prescriptions de l'institut fédéral de métrologie (METAS), les compteurs de chaleur utilisés à des fins de facturation doivent être jaugés et/ou remplacés tous les 5 ans.
3. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ne versera plus, à l'avenir, d'indemnité aux projets bénéficiant du centime climatique qui ne respecteront pas les prescriptions du METAS.

Fort de cette équation, le remplacement de ces compteurs est inéluctable et impératif tant sur le plan technique que financier. Pour rappel, nous sommes encore susceptibles de percevoir de l'OFEV deux années d'indemnités pour le centime climatique, soit un montant total de l'ordre de CHF 160'000.-.

La solution du réétalonnage des compteurs a été écartée, car elle n'offre aucun avantage financier, bien au contraire.

Des offres ont donc été sollicitées auprès des deux plus importants fournisseurs de compteurs de chaleur du marché suisse. Une solution de contracting (leasing) a également été envisagée, mais, au final, cette proposition a été écartée. En effet, la dépendance envers le fournisseur était trop risquée puisque celui-ci conservait l'entière propriété des compteurs et, en cas de résiliation du contrat, tout l'équipement devait lui être retourné dans un délai de 3 mois.

Il est prévu de remplacer 132 compteurs et de les équiper de modules radio. Cela permettra ainsi de récolter mensuellement les données statistiques techniques de chaque installation, afin de veiller au bon fonctionnement de celles-ci et d'en optimiser leurs réglages. Simultanément, les données d'index servant à la facturation seront également relevées.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 7 de l'ordre du jour de la séance du 30 janvier 2020 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 125'000.- pour le remplacement des compteurs du chauffage à distance (CAD) installés chez les abonnés

Le relevé des données des compteurs s'effectuera à l'aide d'un récepteur radio installé dans un véhicule et d'un smartphone relié par Bluetooth. En passant dans la rue les données seront automatiquement collectées. La portée de réception est de l'ordre de 400 à 500 mètres en site dégagé.

Il y a lieu encore de relever que ce système de récolte de données pourra, dans un second temps, également servir au relevage des compteurs d'eau moyennant l'installation d'un module radio sur ceux-ci. Une réflexion sera menée à ce sujet lorsque ce système sera opérationnel pour le CAD.

Le détail du crédit d'engagement sollicité se présente comme suit :

• Acquisition de 132 nouveaux compteurs	CHF 87'300.- TTC
• Acquisition de 132 modules radio	CHF 15'500.- TTC
• Main d'œuvre pour le remplacement des compteurs	CHF 14'000.- TTC
• Récepteur radio, smartphone de relevé, software, etc.	CHF 5'200.- TTC
• Divers, imprévus et pour arrondir (2,46%)	CHF 3'000.- TTC

Montant total de la demande de crédit

CHF 125'000.- TTC

Il est proposé d'amortir partiellement cet investissement par un prélèvement d'un montant de CHF 45'000.- à la réserve de préfinancements du chauffage à distance (compte n° 2930600).

En procédant de la sorte, les incidences financières liées à ce crédit d'engagement se limiteront à une charge annuelle d'intérêts de CHF 875.- (CHF 125'000.- à 0,7%) et une charge annuelle d'amortissement de CHF 16'000.- (CHF 80'000.- à 20%). La charge induite par cet objet sur le prix de kWh au regard de la consommation 2018 est de **CHF 0.0040 le kWh** (CHF 16'875.- : 4'205'062 kWh).

Il va sans dire que tout l'examen de ce dossier a été mené de concert avec la Commission de gestion du chauffage à distance. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et ainsi nous permettre de renouveler le parc des compteurs du chauffage à distance.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à nous suivre dans cette démarche et à voter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président



Cédric Hadorn

Le secrétaire



Fabrice Bonjour

Annexe : - 1 projet d'arrêté